

# MAIRIE DE PORTIRAGNES



34420 Hérault

TEL. 04 67 90 94 44 - FAX 04 67 90 87 00

## **POLICE DE CIRCULATION ET DE STATIONNEMENT N°2023/212**

### **Le Maire de la Commune de PORTIRAGNES,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L2213-1, L2212-2, L2212-5,

**Vu** le Code de la Route, notamment les articles R417-10, R417-11 et L411-1,

**Vu** le Code de la Voirie Routière, notamment les articles L113-2, L115-1, L116-1 et suivants, R116-2;

**Vu** le Code Pénal, notamment les articles 131-13 et R.610-5,

**Vu** la demande de l'entreprise CBKI NETWORKS, en date du 28 novembre 2023, qui souhaite effectuer des travaux de remplacements, création et recalages d'appuie télécom, en occupant temporairement le domaine public, chemin de la Kabylie, à Portiragnes

**Considérant** qu'il importe de prendre les mesures nécessaires afin de préserver les usagers de la voie publique.

### **ARRÊTE**

**ARTICLE 1 :** Du jeudi 30 novembre 2023 au lundi 29 janvier 2024, l'entreprise CBKI NETWORKS, sis Chez Sogelink TSA 70011 69134 DARDILLY, est autorisée à occuper le domaine public, pour des travaux de remplacements, création et recalages d'appuie télécom, chemin de la Kabylie, à Portiragnes.

**ARTICLE 2 :** Des panneaux de signalisation seront mis en place par l'entreprise chargée des travaux.

**ARTICLE 3 :** Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier, dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

**ARTICLE 4 :** Monsieur le Directeur Général des Services, les Services de Gendarmerie et de la Police municipale, sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

Fait à PORTIRAGNES, le 29 novembre 2023

Publié le : 30/11/2023

Pour Le Maire,

L'adjoint délégué aux travaux

Jean-Louis ROBERT

